

Fitness : le dopage sera puni plus efficacement

Des sanctions administratives permettront de toucher les tricheurs non affiliés à une fédération

Mardi, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se penchera sur un décret intensifiant la lutte contre le dopage dans le sport. À côté des sanctions sportives, il proposera des sanctions administratives, une façon de toucher aussi des disciplines pratiquées de manière libre et sans affiliation sportive, comme le fitness ou la course à pied.

C'est, bien sûr, le ministre des Sports, Rachid Madrane (PS) qui porte ce projet adopté en gouvernement il y a une dizaine de jours. Il a pour objectif principal de permettre à l'Organisation nationale antidopage (ONAD) de répondre à l'ensemble de ses obligations vis-à-vis de l'Agence mondiale antidopage.

AMENDES ADMINISTRATIVES

Qu'est-ce que cela signifie concrètement? Le décret prévoit trois changements majeurs. Les contrôleurs de l'ONAD vont enfin pouvoir contrôler plus efficacement les tricheries dans les salles de fitness. Ce qui rendra la lutte contre le dopage plus efficace et cohérente. Imaginez une personne qui subit un contrôle antidopage dans

une salle de fitness. Si elle n'est pas affiliée à une fédération sportive, lui infliger une sanction sportive a très peu d'effet. Le texte prévoit donc un mécanisme d'amendes administratives proportionnelles à la gravité du cas. Voilà qui devrait renforcer le caractère dissuasif des mesures. Le

suivi d'une décision et d'une sanction conforme au Code mondial antidopage, ce qui n'était pas nécessairement le cas avant pour certaines fédérations.

EN VIGUEUR EN 2019

Avec un effet induit en lien avec la première mesure citée : une lutte plus efficace contre des pratiques qui sévissent dans certaines salles de fitness. Comme le disciplinaire relève, jusqu'à aujourd'hui, des fédérations sportives et que les sportifs qui fréquentent ces salles ne sont souvent affiliés à aucune fédération, le risque, on l'a dit, est un contrôle positif sans possibilité de sanction. Un seul tribunal compétent pour tous les cas, sans tenir compte de l'affiliation sportive, évite l'impunité. Si les députés suivent les modifications que leur propose le ministre des Sports, la réforme entrera en vigueur au cours du premier semestre 2019. ●

DIDIER SWYSEN

Vu l'accroissement prévisible des tâches administratives, l'Organisation nationale antidopage aura l'autorisation d'engager deux temps pleins

produit de ces amendes sera réaffecté à des actions en matière de prévention, d'éducation ou de sensibilisation.

Par ailleurs, un seul tribunal antidopage sera bientôt compétent pour juger disciplinairement tout cas de dopage. Cette compétence disciplinaire relève actuellement des fédérations sportives. Tout contrôle positif sera dorénavant

Statistiques

21 contrôles « anormaux » en 2017

En 2017, les disciplines sportives pratiquées en Fédération Wallonie-Bruxelles ont connu 1.342 contrôles débouchant sur 21 « résultats d'analyse anormaux » pour reprendre l'intitulé exact. Si l'on a assisté au plus grand nombre de contrôles depuis cinq ans, il s'agit (presque) du plus petit nombre de tests positifs (29 en 2016).

Le bodybuilding et... le jeu de paume étaient les disciplines les plus touchées : 3 cas chacune. Venaient ensuite le cyclisme, la boxe anglaise et les poids et haltères (2 cas). Neuf disciplines étaient confrontées à un seul cas dont l'aviron, le football, le karaté, le kickboxing, la danse sportive, etc.

Les agents anabolisants et les cannabinoïdes (molécules dans le cannabis) étaient présents à 7 reprises, les stimulants à 5 reprises, etc. ●

D.SW.